



Premières tendances dans les Alpes-de-Haute-Provence

Les 10 % d'exploitations les plus grandes contribuent à 49 % du potentiel de production standard du département.

44 600 € de production potentielle par UTA en 2010, 38 700 € en 2000.

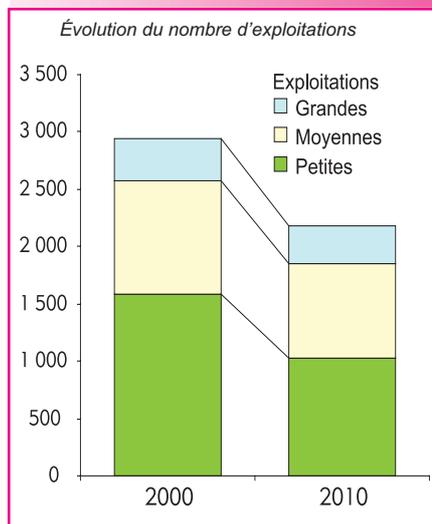
17 % des exploitations produisent sous signe de qualité.

12 % des exploitations pratiquent l'agriculture biologique.

22 % des exploitations ont une ou plusieurs activités de diversification.

30 % des exploitations pratiquent le circuit court.

Les moyennes et grandes exploitations : minoritaires en 2000, majoritaires en 2010



Source : Agreste - Recensements agricoles

Une superficie agricole en baisse mais valorisée par des exploitations plus grandes

Le nombre d'exploitations est de 2 180 dans le département des Alpes-de-Haute-Provence, soit 10 % du total régional. Elles occupent 145 010 ha de superficie agricole utilisée, près d'un quart de la surface agricole régionale, et représentent un potentiel économique de 13,5 million d'euros. Près de 800 exploitations ont disparu en dix ans, l'équivalent de une sur quatre. Cette baisse est du même ordre que celle constatée au niveau régional. La superficie agricole utilisée a quant à elle diminué de 13 % depuis 2000. Cette diminution est plus forte qu'en France métropolitaine (- 3 %) et qu'en région PACA (- 12 %).

Globalement, la concentration des exploitations se poursuit à un rythme légèrement plus rapide que celui de la région. Cette concentration s'accompagne d'une augmentation de la superficie agricole utilisée, qui passe de 56 à 67 ha par exploitation, la moyenne régionale étant de 28 ha en 2010.

1 030 exploitations ont un potentiel de production inférieur à 25 000 € ; elles représentent 47 % des exploitations du département. Plus d'un tiers ont disparu en 10 ans. Ces petites exploitations occupent 18 % de la superficie agricole utilisée et contribuent pour 7 % à la production agricole potentielle départementale. Leur taille moyenne s'est fortement accrue, passant de 16 à 26 ha de SAU.

1 150 exploitations ont un potentiel de production supérieur à 25 000 € et constituent les moyennes et grandes exploitations. Ces exploitations peuvent compter en moyenne 36 ha de blé dur, ou 33 ha de plantes à parfum, aromatiques ou médicinales, ou encore 70 UGB ovines ou caprines. Elles représentent 53 % de l'ensemble des exploitations, occupent 82 % de la superficie agricole et contribuent à 93 % de la production agricole potentielle départementale. Leur nombre a diminué de 15 % en dix ans.

Parmi ces exploitations, 330 ont un potentiel de production supérieur à 100 000 €. Elles peuvent compter en moyenne 48 ha de blé dur, ou 58 ha de plantes à parfum, aromatiques ou médicinales, ou plus de 140 UGB ovines ou caprines. Ces grandes exploitations exploitent en moyenne une superficie agricole de 133 ha. Leur diminution est moins forte qu'au niveau régional.

Les exploitations individuelles ont diminué d'un tiers, baisse identique à celle constatée au niveau régional. Ce statut reste cependant très largement majoritaire (82 %). Les formes sociétaires représentent 18 % des exploitations soit six points de plus qu'en 2000. A l'intérieur de ce groupe, le statut d'EARL progresse nettement mais les GAEC restent majoritaires.

Le travail agricole continue d'être une affaire de famille

En 2010, les Alpes-de-Haute-Provence emploient 3 510 actifs permanents, chiffre en baisse de 31 % sur dix ans, et représentant 5 % de la population active totale du département. Parmi ces actifs, 61 % travaillent dans les exploitations moyennes et grandes. Les actifs agricoles permanents sont constitués des chefs d'exploitation et coexploitants (73 %), de leurs familles (17 %), et des salariés permanents (10 %).

La part des chefs et coexploitants se ren-

force depuis 2010.

Leur famille voit au contraire son rôle se réduire fortement. D'une part, elle travaille plus souvent en dehors de l'exploitation et d'autre part, le conjoint acquiert plus souvent le statut de coexploitant au sein d'une exploitation sous forme sociétaire. Le nombre de salariés permanents, très faible, est resté

stable. Leur poids s'est ainsi un peu accru parmi l'ensemble des actifs permanents.

La main d'œuvre occasionnelle a fortement diminué (-23 % en dix ans) en lien avec le recul du secteur arboricole. Plus de 90 % des saisonniers travaillent dans les exploitations moyennes et grandes.

En 2010, les 7 380 actifs permanents et occasionnels constituent une force de travail de 2 950 Unités de Travail Annuel (UTA), ce qui représente plus de 99 % de la force de travail totale. Le 1 % restant est assuré par le recours à l'externalisation (ETA et

Cuma). La structure de l'emploi agricole dans le département des Alpes-de-Haute-Provence est différente de l'emploi régional. Un peu plus des trois quarts du travail est encore assuré par l'emploi familial, 10 % par l'emploi de salariés permanents et 13 % par les salariés occasionnels, alors qu'au niveau régional, la famille ne représente que 56 % des UTA, les salariés permanents 22 % et les salariés occasionnels 21 %. Le département conserve une agriculture familiale, ses orientations étant moins gourmandes en main-d'œuvre salariée.

La population active permanente se réduit de 31 % en dix ans.

Chaque exploitation emploie en moyenne 1,35 UTA contre 1,33 en 2000.

La part du travail familial dans le travail total augmente de 6 % en dix ans.

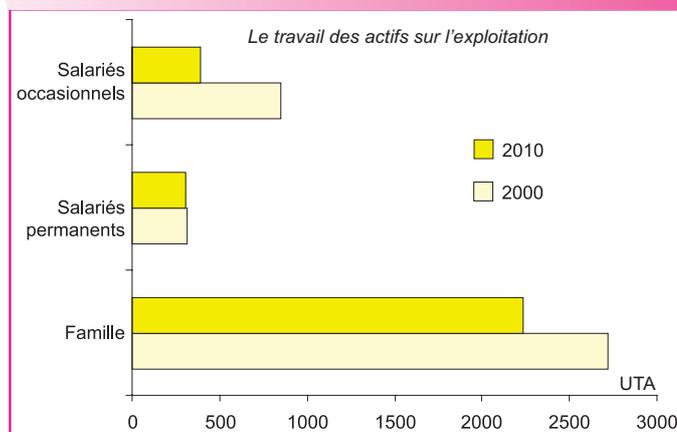
17 % des chefs d'exploitations ont moins de 40 ans (ils étaient 26 % en 2000).

21 % des chefs d'exploitations ont une formation supérieure (ils étaient 17 % en 2000).

Le pourcentage de femmes chefs d'exploitation est de 25 % (22 % en 2000).

La part des chefs d'exploitation pluriactifs est de 22 % (25 % en 2000).

Une agriculture familiale

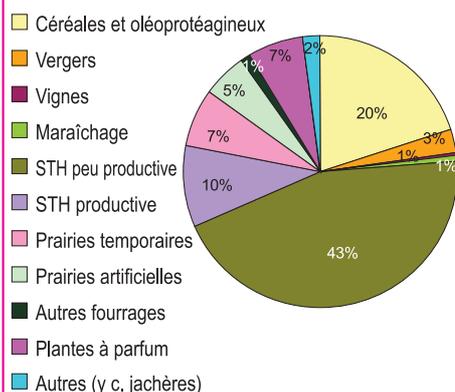


Source : Agreste - Recensements agricoles

Recul des surfaces céréalières et arboricoles

La part des prairies reste stable dans la SAU du département en 2010

Part des différentes cultures dans la SAU des exploitations des Alpes-de-Haute-Provence



Source : Agreste - Recensement agricole 2010

Avec 145 010 ha, la superficie agricole utilisée par les exploitations du département baisse de 13 % en 10 ans et suit la tendance régionale.

Les prairies, cultures fourragères et surfaces toujours en herbe occupent plus des deux tiers de cette surface. Cette part reste stable depuis 2000 mais les surfaces reculent de 13 000 ha, quasi exclusivement du fait de la réduction de la STH peu productive (-21 %). Les prairies artificielles (7 600 ha en 2010) et les prairies productives (14 200 ha) se réduisent également. Seules les prairies temporaires augmentent de près de 70 % pour se situer à 10 000 ha. En 2010 les 110 groupements collectifs exploitent 48 300 ha de prairies sur le département. La superficie occupée par les céréales, qui représentent 20 % de la SAU, diminue de 11 %. Il en est de même pour

les cultures arboricoles qui ne représentent plus que 3 % de la SAU des exploitations départementales.

Les surfaces consacrées aux plantes à parfum sont restées stables depuis 10 ans et s'établissent à 10 000 ha. Leur part dans la SAU augmente donc : elles occupent désormais 7 % de la SAU (6 % en 2000). Le maraîchage, de bien moindre importance dans le département, a toutefois vu sa surface progresser depuis 10 ans.

72 % de la superficie agricole utilisée n'a pas reçu de traitement phytosanitaire. 60 % n'a reçu ni traitement phytosanitaire ni engrais minéral.

19 700 ha sont irrigables (-13 %), majoritairement par aspersion (83 %). La part de l'aspersion dans la surface irrigable s'est renforcée en dix ans.

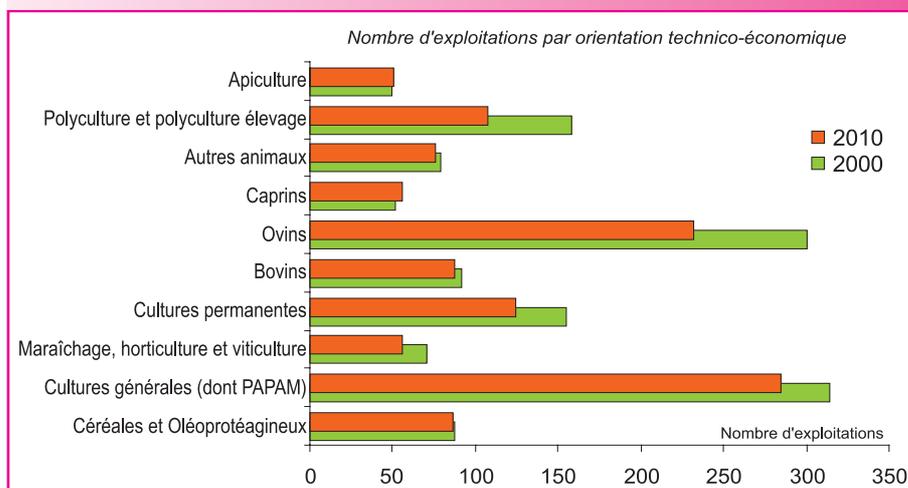
Prédominance des grandes cultures et de l'élevage ovin

Au sein des moyennes et grandes exploitations, les grandes cultures constituent, comme en 2000, l'orientation technico-économique dominante du département (32 % de ces exploitations), leur part ayant par ailleurs augmenté en dix ans.

L'élevage ovin et caprin vient en seconde position, et concerne le quart des exploitations moyennes et grandes du département, poids en légère baisse depuis 2000.

Les cultures permanentes (arboriculture et oléiculture) qui constituent la troisième orientation, au sein de ces moyennes et grandes exploitations a fortement chuté (- 20 %).

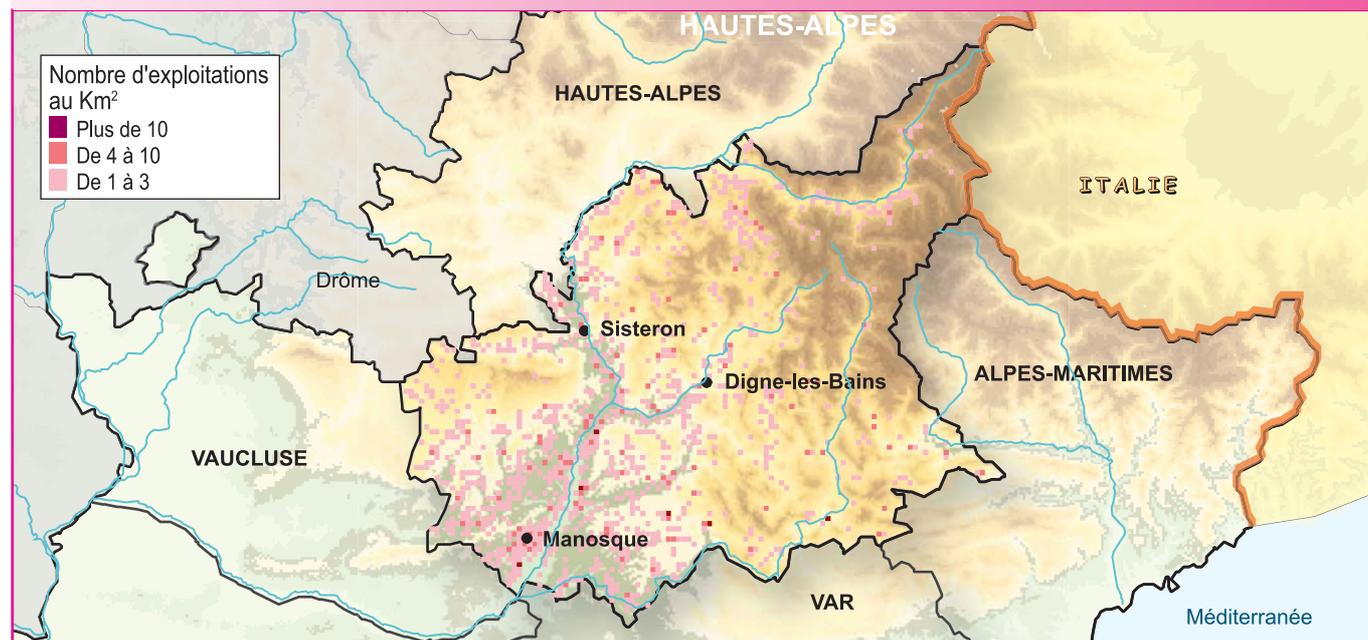
La production départementale se diversifie



Champ : moyennes et grandes exploitations

Source : Agreste - Recensements agricoles

Densité des exploitations dans les Alpes-de-Haute-Provence



Source : IGN, Agreste - Recensement agricole 2010

La production de lavande et de lavandin est assurée par les exploitations moyennes et grandes

Les Alpes-de-Haute-Provence possèdent 20 % des surfaces en lavande et 50 % des surfaces en lavandin de France métropolitaine. En dix ans, les surfaces en lavandin n'ont que légèrement baissé (-3,6 %) et elles occupent, en 2010, 8 030 ha. La réduction des surfaces est plus accentuée pour la lavande : 20 % de sa superficie a ainsi disparu et elle n'occupe plus que 710 ha en 2010.

370 exploitations ont une activité de pro-

duction de plantes à parfum, soit 17 % des exploitations du département. A l'échelle de l'exploitation, leur SAU moyenne est de 89 ha, elles emploient 1,24 UTA et génèrent 90 700 euros de PBS. Les plantes à parfum occupent en moyenne un tiers de la SAU de ces exploitations, le lavandin en occupant la plus grande partie (82 % en moyenne des surfaces consacrées aux plantes à parfum, contre seulement 7 % pour la la-

vande).

La production de lavande et lavandin est assurée principalement par des exploitations moyennes et grandes. Elles représentent 79 % des exploitations et réalisent 97 % de la valorisation de la production.

Les autres productions associées à ces cultures de plantes à parfum, dans les exploitations du département, sont essentiellement les céréales.

67 hectares en moyenne par exploitation, 103 hectares pour les moyennes et grandes

	Alpes-de-Haute-Provence				Région PACA			
	Ensemble des exploitations		Moyennes et grandes exploitations		Ensemble des exploitations		Moyennes et grandes exploitations	
	2010	Evolution 2010/2000 (%)	2010	Evolution 2010/2000 (%)	2010	Evolution 2010/2000 (%)	2010	Evolution 2010/2000 (%)
Exploitations agricoles	2 180	-26%	1 150	-15%	22 099	-24%	11 731	-21%
Chefs d'exploitations et coexploitants	2 544	-22%	1 476	-9%	24 826	-21%	14 186	-18%
Salariés permanents hors famille	366	-1%	340	-4%	9 830	-21%	9 323	-23%
Travail agricole (UTA)	2 950	-25%	2 213	-28%	38 858	-23%	31 620	-26%
Superficie agricole utilisée (ha)	145 010	-13%	118 387	-16%	610 932	-12%	516 126	-13%
Superficie agricole utilisée moyenne (ha)*	67	18%	103	0%	28	16%	44	10%
Cheptel bovin (UGB)	10 675	0%	9 280	-1%	55 528	1%	50 097	3%
Cheptel ovin et caprin (UGB)	31 361	-19%	27 899	-21%	129 347	-8%	117 690	-8%
Agriculture biologique (nombre d'exploitations)	251	86%	146	74%	1 727	94%	1 299	86%
Signes de qualité (nombre d'exploitations)	378	-10%	257	0%	9 015	-27%	6 041	-25%
Diversification (nombre d'exploitations)	481	181%	211	76%	3 590	38%	1 699	-22%
Circuits courts (nombre d'exploitations)	660		380		7 429		4 474	

* superficie moyenne, y compris exploitations sans SAU

Source : Agreste - Recensements agricoles

Définitions

■ **L'exploitation agricole** est une unité économique qui participe à la production agricole et qui répond à certains critères :

- elle a une activité agricole soit de production, soit de maintien des terres dans de bonnes conditions agricoles et environnementales ce qui lui permet de recevoir des aides découplées de l'outil de production (DPU), soit de mise à disposition de superficies en pacage collectif qui lui permet de déposer un dossier de demande de prime herbagère agro-environnementale (PHAE).
- elle atteint une certaine dimension, soit 1 hectare de surface agricole utilisée, soit 20 ares de cultures spécialisées, soit une production supérieure à un seuil (1 vache ou 6 brebis mères...)
- sa gestion courante est indépendante de toute autre unité. L'existence d'une immatriculation au répertoire des entreprises et des établissements Sirene ou d'un identifiant de demande d'aide de la Politique agricole commune présume de l'indépendance de gestion.

■ Les **actifs agricoles** sont les personnes

qui participent au travail de l'exploitation agricole.

Les actifs familiaux comprennent les chefs d'exploitation, les coexploitants, ainsi que les membres de la famille, conjoints du chef d'exploitation et des coexploitants, enfants dès lors qu'ils fournissent un travail sur l'exploitation. Les salariés permanents occupent un poste toute l'année, quelle que soit sa durée, temps partiel ou complet.

Les salariés saisonniers ou occasionnels ont travaillé à temps partiel ou complet, mais pendant une partie de l'année seulement.

■ Le travail effectué sur l'exploitation comprend également les prestations fournies par des entreprises ou des Cuma. Il est alors compté en temps de travail.

L'**unité de travail annuel (UTA)** permet de cumuler les différents temps de travail. Cette unité correspond à l'équivalent du temps de travail d'une personne à temps complet pendant un an.

■ Les surfaces agricoles et les cheptels sont valorisés selon des coefficients per-

mettant le calcul de la **production brute standard (PBS)**. Ces coefficients résultent des valeurs moyennes sur la période 2005 à 2009. La PBS décrit un potentiel de production des exploitations et permet de les classer en « **moyennes et grandes exploitations** », quand elle est supérieure ou égale à 25 000 euros, en « **grandes exploitations** » quand elle est supérieure ou égale à 100 000 euros.

La contribution de chaque surface ou cheptel à la production brute standard permet également de classer les exploitations selon leur **orientation technico-économique**.

■ Les cheptels sont connus en nombre de têtes. Leur mesure en **unité de gros bétail (UGB)** permet de comparer les effectifs de troupeaux composés d'animaux d'espèces ou de catégories différentes.

■ Les **activités de diversification** concernent l'ensemble des activités lucratives réalisées par l'exploitant autres que les activités directement agricoles (transformation et vente de produits transformés, agro-tourisme, travaux à façon...).